

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors -
Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol -
Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint
Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis

300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT

Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrièves.fr

2024/109

JF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 1^{er} juillet, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 26 juin 2024

Présents : Jérôme Fauconnier, Eric Vallier, Didier Peybernes, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Marie-Pierre Drain, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cleret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Freddy Riotton, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Anne Deprez, Marc Giraud, Jean-Pierre Agresti.

Suppléants sans voix délibérative : Alain Mounier, Jean-Luc Granier.

Pouvoirs : Fabienne Croze à Christian Roux, Véronique Méneghin-Caprio à Caroline Fiorucci, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Uta Ihle à Claude Didier, Gilles Barbe à Pierre Suzzarini, Alain Roche à Didier Peybernes, Hélène Rossi à Freddy Riotton

Votants : 41 Pour : 39

OBJET : VENTE D'UN BATIMENT D'ACTIVITE SUR LA ZA DE LA CROIZETTE

L'ancienne communauté de communes du canton de Clelles a signé en 2004 un crédit-bail avec la SCI Bellevue pour la location d'un bâtiment d'activité économique sur la ZA de la Croizette à Clelles.

Ce crédit-bail signé sur 20 ans a commencé le 1^{er} novembre 2004 et se termine le 31 octobre 2024.

A l'expiration du bail, la SCI Bellevue avait la faculté :

- Soit de mettre fin purement et simplement à la présente location
- Soit de prolonger la location moyennant une durée et un loyer à définir
- Soit d'acquérir les biens loués moyennant un prix de vente défini (1 € pour le bâtiment et 16 999 € pour le terrain).

Le locataire a informé la CCT par courrier de son souhait de racheter le bien immobilier pour 17 000 € (bâtiment et terrain) à l'expiration du crédit-bail. Il est proposé au conseil communautaire d'approuver cette vente et d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à cette vente.

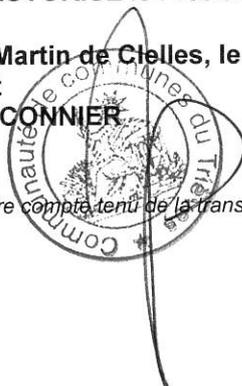
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la vente d'un bâtiment d'activité sur la ZA de la Croizette selon les modalités définies ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaires à cette vente.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 1er juillet 2024

Le Président

Jérôme FAUCONNIER



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 4/7/24 et de sa publication le 4/7/24